



Déclaration du pourcentage de semences hybrides

Cette formule doit être remplie et présentée au bureau de l'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) afin de compléter la certification des cultures de semences hybrides pédiées conformément aux exigences de la Circulaire 6. Après avoir vérifié que l'information fournie dans cette déclaration satisfait aux normes de certification de la variété, l'ACPS délivre un certificat de récolte.

Je déclare, par la présente, que les semences récoltées du champ suivant :

Coordonnées du producteur	
Nom :	
Numéro de producteur :	
Adresse :	
Ville :	
Province :	
Code postal :	

Renseignements sur le champ	
Identification du champ :	
Année de production :	
Numéro de séquence :	
Nombre d'acres :	
Variété :	
Espèce de culture :	

Sont hybrides à _____ % (*pourcentage d'hybridité*), tel que déterminé avec le niveau de confiance, la quantité de semences analysées et une méthode d'essai reconnue qui suivent :

Niveau de confiance (%):	
Nombre de semences analysées :	
Nom ou numéro de la méthode d'analyse de l'hybridité (reconnue par l'ACPS) :	

Je déclare que tous les renseignements fournis sont exacts :

Signature

Date

Nom et poste (en lettres moulées)

Représentant (nom de la compagnie)

Envoyer à : Association canadienne des producteurs des semences

C.P. 8455, Ottawa, Ontario, K1G 3T1

Télec.: (613) 563-7855 Courriel: applications@seedgrowers.ca

À usage interne seulement